



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : NICE

Établissement : Université de Nice Sophia Antipolis

Demande n° S3LP120002633

Dénomination nationale : Management des organisations

Spécialité : Administration générale des petites et moyennes entreprises/petites et moyennes industries (GPME)

Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle a pour objectif de former des adjoints aux dirigeants de PME, capables de traiter l'ensemble des tâches administratives et de gestion. Les diplômés permettant l'accès à cette formation sont le DUT « Gestion des entreprises et des administrations » (GEA) et les différentes 2^{ème} années de licence (L2) orientées gestion et administration. Une unité d'enseignement est prévue, préparant à l'intégration dans ce cursus, pour les étudiants selon leur formation antérieure. Les modalités de sélection des candidats s'effectuent sur dossier : cent quarante dossiers pour quarante-cinq places, soit un sur trois. Cette formation est présentée comme une suite logique pour les étudiants de « GEA » souhaitant une poursuite d'études et se positionne dans une offre régionale concurrentielle.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	30
Taux de réussite	100 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	0
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	80 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	45 % - 50 %
Pourcentage de diplômés en emploi (à 1 an et à 3 ans) (enquête à 12 mois)	55 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette licence professionnelle est placée sous la responsabilité d'un maître de conférences, spécialiste en communication, mais le dossier transmis ne mentionne pas l'organisation de l'équipe pédagogique sur laquelle il s'appuie. Le pilotage de la formation n'est pas lisible ; de même, la pertinence du conseil de perfectionnement doit être valorisée. Les partenariats professionnels reposent sur différentes associations du tissu économique régional, lesquels, impliqués dans la formation, participent également au jury et sont présents dans le conseil de perfectionnement. Les effectifs se répartissent essentiellement à 45 % de DUT et à 55 % de BTS. Ce public ne s'insère pas professionnellement de façon satisfaisante : 50 % seulement, et 50 % sont de poursuite d'études (enquête avec un taux de réponse de 23 % passant de 26 % à 50 % entre 2008 et 2009). L'auto-évaluation ne fait pas l'objet d'une analyse critique et n'est pas utilisée comme un outil d'ajustement et d'amélioration de la formation. La qualité du dossier, qui présente des similitudes avec la licence professionnelle « Gestion des établissements sanitaires et sociaux » (n°2631) doit être améliorée avec beaucoup de soin et de rigueur.

- Point fort:
 - La continuité du DUT.
- Points faibles :
 - Il n'y a aucun pilotage de l'insertion professionnelle.
 - La pertinence d'une licence professionnelle par rapport au DUT n'apparaît pas.
 - Des informations incomplètes altérant l'analyse.

Notation)

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement)

L'établissement doit impérativement développer l'aspect professionnalisant de cette formation et afficher l'insertion professionnelle immédiate comme objectif de cette formation. Il est souhaitable de renforcer le pilotage et le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés. L'établissement doit rendre visible et opérationnel le conseil de perfectionnement en lui attribuant des objectifs, en particulier dans la dimension stratégique de l'évolution de la formation. Cette structure permettant une aide précieuse au pilotage. Il faut encourager la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience et du dispositif d'alternance permettant d'affirmer la différence et la légitimité d'une licence professionnelle par rapport à une licence généraliste.